

L'agenda des abonnés Moniteur Juris : pour retrouver **tous les services associés à votre abonnement**.

Restons connectés.



CONTRATS PUBLICS N°216 EST EN LIGNE

Les garanties post-contractuelles dans les marchés publics

La mise en œuvre des garanties post-contractuelles suppose, au préalable, que la réception expresse voire dans certains cas tacite de l'ouvrage ait été effectuée par le maître d'ouvrage. Parmi ces garanties, on recense notamment la garantie de parfait achèvement, la garantie décennale, la garantie des vices cachés et la garantie de bon fonctionnement. Si, à première vue, le juge administratif semble appliquer les règles issues du Code civil, l'analyse approfondie permet de se rendre compte que certains de ces régimes tendent à s'autonomiser...

Voici le sommaire de ce dossier :

- Réception et mise en œuvre des garanties post-contractuelles - Yann Simonnet
- La prise en compte des désordres couverts par la garantie de parfait achèvement en droit public : une transposition partielle du droit privé - Didier Girard
- Conditions de mise en œuvre de la garantie décennale : actualités et perspectives - Olivier Laffitte
- Garantie décennale et recours entre participants à l'opération de construction publique - Clarisse David
- Précisions sur la prescription des actions ouvertes aux constructeurs et tiers contre les constructeurs et leurs sous-traitants - Laurent Bonnard
- La garantie des vices cachés : une application en faux-semblant des règles du Code civil - Sandrine Biagini-Girard
- Garantie de bon fonctionnement : quels sont les désordres couverts... ? - Laurent Sery et Julie Coulangue
- Les garanties dans le cadre des marchés de partenariat - Jean-Marc Peyrical et Pierre Cailloce
- Spécificités des délais en matière de garanties constructeurs - Johan Sanguinette

JE LE CONSULTE



CONTRATS PUBLICS N°215 EST EN LIGNE

Contrats de concession : de la phase préparatoire aux recours contentieux

Les juridictions administratives ont récemment rendu un certain nombre d'arrêts concernant les contrats de concession. L'analyse de ces différentes décisions est l'occasion d'examiner certains points spécifiques concernant toutes les étapes de la vie de ces contrats tels que la définition des besoins, les critères de sélection, les interdictions de soumissionner, les règles de passation particulières, la valorisation domaniale ou bien encore la nullité des concessions...

Voici le sommaire de ce dossier :

- [Le contrat d'exploitation des cours de tennis du jardin du Luxembourg est-il une concession ou une convention d'occupation domaniale ?](#) - Ana Gonzalez
- [Les besoins de l'autorité concédante](#) - Benoît Neveu
- [Les critères de choix en liberté surveillée](#) - Christophe Cabanes et Vincent Michelin
- [La valorisation domaniale dans le cadre des contrats complexes de la commande publique](#) - Romain Barbier, Jean-Marc Peyrical et Pierre Cailloce
- [Interdictions de soumissionner : une transposition trop sévère de la directive concessions ?](#) - Christophe Cabanes et Maïté Cano
- [Exclusions de plein droit de la procédure de passation des contrats de concession : le droit français méconnaît le droit de l'Union](#) - Guillaume Gauch et Romain Millard
- [Règles de passation particulières des concessions](#) - François Fourmeaux et Laurent Sery
- [L'anormalité du risque dans les contrats de concession](#) - Vincent Cressin
- [Contrats de la commande publique et financements déconsolidants](#) - Eric Charvillat
- [Concession, protocole et recours contentieux](#) - Claire Manouvriez
- [Nullité des contrats : les règles enfin claires d'un jeu périlleux](#) - Eric Landot

JE LE CONSULTE



DROIT DES MARCHÉS PUBLICS A ÉTÉ MIS À JOUR

À l'occasion de cette mise à jour, les auteurs ont actualisé des dossiers concernant notamment la publicité, les référés contractuels et précontractuels, les différents types de recours...

Voici la liste des dossiers mis à jour :

► **Droit des marchés publics**

- II.250 - Qualification des personnes privées
- II.260 - Interposition d'une personne privée
- II.410 - Besoins
- II.610 - Prestations intégrées : le « in house »
- II.620 - Droits exclusifs
- III.320 - Publicité – Présentation
- III.500 - Formation du marché – Autorisations et contrôles préalables et signature
- III.650 - Référés précontractuels et contractuels : mise en perspective
- III.651 - Référés précontractuels et contractuels : champ d'application et procédure
- III.652 - Référés précontractuels et contractuels : recevabilité
- III.653 - Référés précontractuels et contractuels : manquements
- III.654 - Référés précontractuels : manquements – typologie
- III.655 - Référés précontractuels et contractuels : pouvoirs du juge
- IV.251 - Les logiciels libres
- IV.342 - Détails des missions de maîtrise d'œuvre
- IV.620 - Recours extracontractuel en annulation
- IV.622 - Recours de plein contentieux
- IV.628 - Voies de recours

► **Contrats publics spéciaux**

- III.110 - Origine et évolutions des contrats d'aménagement
- III.150 - Qualification
- IV.110 - Identification des biens publics
- IV.120 - Protection des biens
- IV.130 - Utilisation des biens publics
- IV.140 - Règles de concurrence
- IV.150 - Répartition des compétences contentieuses
- IV.240 - Conventions d'occupation du domaine public

JE LE CONSULTE



REPLAY RENDEZ-VOUS EXPERT

Impacts de la loi ASAP sur la commande publique

Publiée au *JO* du 8 décembre dernier, la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 contient des dispositions impactant directement les contrats de la commande publique. Certaines d'entre elles sont liées à la phase de passation des marchés avec l'ajout d'un nouveau cas de recours au marché passé sans publicité ni mise en concurrence ou bien encore la modification d'un des seuils de dispense de procédures. D'autres dispositions concernent la phase de passation mais aussi d'exécution des contrats comme l'article 132 de cette loi relatif aux circonstances exceptionnelles qui intègre de nouveaux Livres au sein du Code de la commande publique...

Lors de ce webinaire, **Laurent Sery** avocat associé et **Elisabeth Lançon** avocate au sein du cabinet Adaltys (anciennement Adamas) ont décrypté les dispositions essentielles de cette loi.

JE LE VISIONNE



REPLAY RENDEZ-VOUS EXPERT

Actualité du droit de l'urbanisme

Le 26 janvier dernier un webinaire consacré à l'actualité du droit de l'urbanisme a été réalisé avec le concours d'**Anthony Bichelonne**.

Lors de ce webinaire consacré à l'actualité du droit de l'urbanisme, les textes et jurisprudences suivants ont été présentés :

- projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets : les conséquences en matière de droit de l'urbanisme et de l'environnement ;
- CE avis, 2 octobre 2020, n° 438318 : sur l'obligation du juge de surseoir de statuer pour régulariser la construction ;
- CE, 12 novembre 20, n° 421590 : terrain d'assiette de la division primaire ;
- CE, 25 novembre 2020, n° 42962 : travaux non conformes et régularisation ;
- CE, 30 décembre 2020, n° 432539 : prise en compte de l'état initial de l'environnement lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme.

Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire au prochain rendez-vous de l'actualité du droit de l'urbanisme en cliquant sur ce [lien](#). Il aura lieu le 15 avril à 14h30.

JE LE VISIONNE



Mon compte

Parrainage



Assistance

Calendrier

Vous recevez cet email à l'adresse de la part de « Moniteur Juris » dans le cadre de votre abonnement. Moniteur Juris est une marque du groupe Infopro Digital spécialiste de l'information professionnelle. Pour suspendre la réception d'emails provenant de « Moniteur Juris », [suivez ce lien](#). Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de suppression, de retrait du consentement en écrivant à rgpd.editions@infopro-digital.com. La charte de données personnelles du groupe Infopro Digital, dont Moniteur Juris fait partie, est disponible ici : www.infopro-digital.com/rgpd

© 2021